L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:
ABONNEMENT.

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payables [illegible] pour l'année; dix piastres pour la feuille des [illegible] la campagne et payable trois fois par [illegible] payable d'avance pour toute l'année. [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] que les conditions ci-dessus [illegible] qui voudront cesser leur abonnement [illegible] avant l'expiration de l'année [illegible].

[illegible] Un piastre par carré de chaque [illegible] pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable sera annoncé originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les articles personnes tenant magasins de détail $60, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80. Les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commission, $80. Cet abonnement [illegible] année et d'avance.

[illegible] des abonnés aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

Les ANNONCES des mariages, [illegible] décès, articles pour appeler l'attention du public à des ventes [illegible] biens meubles, les articles signés par [illegible] passagers, les annonces de bienfaisance &c. &c. seront payées au taux de [illegible] ordinaires.

Les ANNONCES qui ne donnent [illegible] que par [illegible] seront $1 par carré pour chaque [illegible].

[illegible]

Les ANNONCES de candidature à des emplois [illegible] toutes annonces d'une nature politique, [illegible] double du prix ordinaire.

LA VÉRITÉ EST GRANDE ET PRÉVAUDRA.—Il est notoire que 150 000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les derniers six mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent qu'elles doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou étrangers imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, s'occupant fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins la constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Dyuleurs rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, brûlements d'estomac, maladies du foie, de la peau, des os et des glandes, douleurs dans les côtes, le dos et l'épine, au dessus du cœur et de l'estomac, fièvre interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, vents, indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur les verrures, enflures des glandes du cou, de l'estomac, toux, maladie du foie &c.

FAITS QU'ILS RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacturier des pillules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des États Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pillules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des États Unis. (Voir les directions qui accompagnent chaque boîtes.)

Il est notoire qu'elles sont composées entièrement de végétaux et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation animale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les femmes les plus délicats et par les personnes de tout âge sans aucun dérangement dans leurs occupations et sans crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou forte selon la quantité prise n'affaiblira pas le système suivant qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et Renovateur du système qui ait jamais été découvert.

Aussi le remède le plus efficace pour les maladies produites par le mercure ou les minéraux dans les cas de syphilis ou vénérie, &c.

Il est notoire que dans toutes les occasions où elles ont été administrées elles ont produit un bon effet, guérissant plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

Il est notoire qu'une boîte de pilules de salsepareille et une bouteille du syrop composé de salsepareille sont suffisantes pour guérir les maladies ci-dessus.

Il est notoire que dans toutes les [illegible] entr[illegible] dans la Nouvelle Orléans est au No. 96, rue de la Douane. 17 Nov 1839.

ASSOCIATION MÉDICALE.

LE Docteur DUPRÉ de la faculté de Paris, et le Dr BARELLE de la faculté de New York, se réunissent pour offrir leurs services aux habitans de cette ville. Ils feront des visites en ville, et l'on trouvera toujours un de leurs associés à leur office, où ils donneront des consultations. Ils se chargent aussi des accouchements et des opérations chirurgicales.

De longues années de séjour à la Vera-Cruz, permettent à Mr Dupré d'offrir avec confiance le fruit de son expérience pour le traitement de la fièvre jaune.

Le domicile est rue du Canal, No. 128. 4 juin.

SANGSUES—Reçues par Aurore Louise de Bordeaux une masse de sangsues de choix, à vendre en détail ou en gros, rue du Quartier, No. 26, en face l'Hôpital et Levée.

L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront pas. 11 juin.

PIPES à eau pour navires pouvant servir de citernes pour famille.

Les soussignés offrent à vendre 150 pipes vides en bon état, contenant chacune au moins [illegible] gallons. [illegible] 30 barriques ne sont pas vendues, elles le seront [illegible].

GUERIN & POUVERIN,
14 juin—coin Royale et Dumaine.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société de commerce qui existait en cette ville, entre les soussignés, sous la raison Barthet et Co., est par consentement dissoute à partir de ce jour. La liquidation en sera faite par Jos. Barthet, qui est seul autorisé à signer en liquidation. [illegible] Nouvelle Orléans 20 juin 1839.

JOS. BARTHET,
J. A. BERGEON,
JULES TARDOS.

MARRONNAGES.

$50 DE RECOMPENSE, pris dans l'État, —100 piastres hors de l'État.—Parti marron de chez le soussigné le 22 de mai 1839 le mulâtre créole ARMAND, parlant anglais et français, ayant d'assez bons cheveux noirs [illegible] peu de barbe et une grande bouche, figure [illegible]. Il est sourd, [illegible] les jambes cambrées [illegible] âgé d'environ 25 ans. La récompense [illegible] parti de chez son maître, rue Villeré entre Canal et Jackson [illegible] en prison. B. HENO Jr.
22 juin—1m

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE maronne, le 13 juin, de l'habitation du soussigné, anciennement Dufau, paroisse de Plaquemines, vingt deux milles au dessous de la Nouvelle Orléans, MERY ou MINDA, négresse américaine âgée d'environ 30 ans, petite taille, mince, figure noire et laide, grande bouche, parlant français et anglais, et causant avec volubilité.

La récompense susdite sera donnée à quiconque la remettra à la prison de la ville ou donnant avis au soussigné. On est persuadé qu'elle se tient en ville, où elle a plusieurs connaissances.
19 juin—4,19,21,25&6 VICTOR DZBOUCHEL.

$25 DE RECOMPENSE.—Est parti marron de l'habitation de Mr. Theo Fay, en Ste Marie, un nègre nommé ARTUS; il est grand, mince; très noir, front découvert sans barbe, dents gatées portant un chapeau en laine. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura la susdite recompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,
15 juin 19, rue St. Louis.

$10 DE RECOMPENSE.—Parti marron le 3 du courant, le nègre BAZILE, âgé de 20 ans, créole parlant l'anglais, taille de 5 pieds, bien fait, teint clair, le regard un peu endormi, étant bien connu en ville; il était habillé d'un pantalon de cotonnade bleu, gilet blanc et d'un chapeau noir.

Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres, sont notifiés de ne point lui donner asile à leurs bord, sous les risques des pénalités de la loi.
11 juin L. T. BEAUREGARD

$25 DE RECOMPENSE.
PARTIE maronne en Janvier dernier la mulâtresse JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, assez avenante [illegible] parlant anglais et un peu français. Elle a été [illegible] On pense qu'elle [illegible] des bateaux à vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à Madame Beauregard. La récompense sera donnée à qui la conduira à la geôle de la Ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,
Marigny rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 jn

AVIS.—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harris de la Nelle Orléans. Il déclare que son maître est maçon. Il a une plaie sous la plante du pied gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste 20 mai. 25 m

AVIS—Détenu à la Geôle de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr. Émile Demecourt de la Nelle Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.
Paroisse St. Jn. Baptiste 20 mai 25 m

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères le 13 mai le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 3 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes arquées, la droite plus que la gauche, la chevelure épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf et environ $200 presque tout en or.
23 avril DAQUIN BROTHERS.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours riant. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse, demeurant dans la rue Champs-Élysées entre Urquhart et Good. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geôles de la ville.
23 Mme Vve L. SOULANT.

$20 DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 6 pouces, cheveux blonds, il est connu comme marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis. E. ROUSSELIN,
20 m chemin du Bayou.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.
Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 28 ou 30 ans, petite taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un mari qui navigue à bord des bateaux comme officier, l'on suppose qu'elle tâchera de s'embarquer avec lui. Les capitaines de bat. à vapeur et autres, sont notifiés de ne point l'emmener à leur bord, sous les risques des pénalités de la loi.
2 j R. U. WILKINSON, 81, Canal.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Élixir d'Amour.

Respectable Monsieur;—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productives et la stérilité artificielle, et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénimeuse: enfin c'est une des plus belles découvertes médical de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON.
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certainité avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénimeuse, parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces expirées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfans. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produisit une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloignés par le 'Cordial de Lucine.'

Le cordial de Lucina est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations débiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14in—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remercîments à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.
15 ag J. DEVOTI.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien délimitateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouvertes tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les ducettes d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y apporteront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Faures, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et St-Louis, ou au magasin de La Mish, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

☞ Une porte au dessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improuvé du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicats, savoir, le syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections mercuriales, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiqué à son dispensaire, no. 12, Peck Slip, New-York, où il est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensaire où on leur administrera un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

☞ Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à mauvaise place; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head Dispensary, No. 12, Peck Slip, New-York.

☞ Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des préservatifs à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ailleurs.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head Dispensary,
No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boîte de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vénérie dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devraient toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boite $15
petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.
Old Galens Head dispensary,
11 juin—1a No. 12, Peck Slip, New-York.

AVIS—Les personnes qui ont des réclamations contre le bateau à vapeur Giraffe, jusqu'au 7 courant, sont requis de les présenter au capitaine Swisler, à la maison de pension de Mme. Hawley, encoignure des rues Magasin et Tchoupitoulas, d'ici au 22 courant, après laquelle date les dettes dues par le dit bateau ne seront point payées. 12 juin—10

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,
22m—6m chez Godfrey, Lawrie & Small,
28, Vieille-Levée.

BUCKNER & FOUTE,
Avocats, Clinton (Mississipi.)
Références à Messrs.
ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & ROORHEES,
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.
} Nouvelle-Orléans.
28 m—6m

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur dument commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs.
2 mai

CARTONS DE LOTO,
TRES ÉLÉGANTS ET TRÈS SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi jeux de 50 petits et 25 grands. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs un produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui parurent jusqu'à ce jour, parmi les divers compositions offertes pour entretenir la fraicheur de la peau [illegible] sa réputation, et souvent on se croit [illegible] à la personne qui vous la recommandé; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propre à l'usage annoncé, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employé avec succès en Europe, et conserve sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à détruir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les nombreux observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraichissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraiche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupuytren, et bien assortie pour empêcher la chute des cheveux; pâte [illegible] pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande ambrée, eau athenienne dite [illegible] mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartements; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'avel ne, mousseux d'Arrongine; do à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de palate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits, huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe; peignes et glaces mignature; peignes en ivoire et [illegible] à retaper, de écaille, de à papillote, modèles qui n'ont point encore paru; flacons pour mettre des sels pour le voyage; broseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans, chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et mitaines pour dames et enfans; évantails, épingles dorées; bouquets et guirlandes de mariée; souliers satin noire et blanc, de maroquin couleur; sert tête pour le bain; éponge; tablier pour [illegible] bas de fil d'Écosse à jour, brodées et unies; mouchoirs d'hommes, toile, percale, batiste; de en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches, foulards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour poche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes fil d'Écosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et de toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivages. 13 ja

---

AVIS D'ENCAN.

J. A. BEARD [illegible] vente aux [illegible] Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises [illegible] entre les rues [illegible] et Levée, [illegible] vendues.

Les marchands qui ont des marchandises [illegible] à l'encan, [illegible] avisé l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 8 mai.

AUX CONTRACTEURS DE PAVAGE.

DES propositions cachetées, adressées au recorder et au Conseil de la 2me Municipalité, portant sur l'adresse, Propositions pour paver, seront reçues jusqu'au 15 juillet 1839, pour fournir tous les matériaux, la main d'œuvre des banquettes ordonnées par le conseil aux conditions suivantes; et payable en bonds de la municipalité, à dix ans de date, portant intérêt à raison de six pour cent par an—savoir:

Les curb-stones, qui devront être employées, n'auront pas moins de trois pieds et demi de longueur, quatre pouces d'épaisseur, et, la largeur que pourra exiger le niveau à observer, et qui sera déterminé par l'inspecteur des travaux publics, et devront être équarris dans leurs bouts, et sur les façades extérieure et supérieure; les gutterstones n'auront pas moins de trois pieds de longueur, quatre pouce d'épaisseur, et un pied de largeur, et devront être équarris dans les bouts et sur le côté appuyé au curb-stone.

Les curb-stones qui devront être enfoncés, au moins de six pouces au-dessous du niveau de la rigole, et les gutter stones seront contenues par un appui pavé de quatre pieds de largeur; et les trottoirs devront être carrelés en briques du lac d'une bonne qualité, ou en bitume d'un pouce d'épaisseur, sur une couche de sable gris ou blanc, ou de coquilles; et il sera pratiqué, en face de chaque terrain ou propriété n'ayant pas plus de trente-cinq pieds de largeur, pour en laisser écouler les eaux, une rigole en maçonnerie n'ayant pas moins de 8 pouces de largeur, recouverte d'un madrier en cyprès, de deux pouces d'épaisseur, dont la partie supérieure sera niveau avec le carrelage du trottoir.

Le contracteur devra remblayer, en sable du fleuve, et à ses frais, toutes les banquettes qui ne seront pas assez élevées et fournira tous les matériaux. Il devra aussi consentir, avec une ou plusieurs personnes approuvées par le conseil, un cautionnement de la somme de cinq mille piastres, pour sûreté de la fidèle exécution de son contrat.

La confection desdits trottoirs devra commencer par la rue des Champs-Élysées en remontant et en descendant; et ensuite par les rues perpendiculaires au fleuve, en commençant aussi simultanément par la rue des Champs-Élysées, en remontant et en descendant.

Le contracteur devra aussi faire à l'encoignure de chaque rue, d'un trottoir à l'autre, des traverses, de quatre pieds de largeur, en pierres plattes, n'ayant pas moins de quatre pouces d'épaisseur, ou en bitume de deux pouces d'épaisseur sur une forte couche de sable ou de coquilles.

On pourra contracter pour une ou plusieurs rues; pourvu que la quantité de yards ne soit pas moindre de quatre mille par contrat.

17 juin J. B. S. ST-AMAND, secrétaire.

MAGASIN DE SELLERIE.—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes descriptions et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jerseys, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandems do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do. colliers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do. colliers communs et d'Écosse; chaines, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et calasses; raies, sangles et tissu; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de caribou et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; valises, porte-manteaux [illegible] boîtes à chapeaux; cuirs; [illegible] pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtimens un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir régulièrement dans le courant de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

CARGAISON DE MARSEILLE.—En débarquement et à vendre par les soussignés, la cargaison du navire Cosseck, venant de Marseille:

550 barriques vin de Grousset,
100 quarts do. vin de Porto,
50 " vin de Madère
500 caisses muscat,
100 " vin rouge,
40 paniers champagne,
100 caisses fruits à l'eau de vie.
100 " anisette,
25 " cerises,
70 " liqueurs assorties,
25 " curaçao,
20 " fruits au sirop,
400 milliers bouchons,
25 quarts eau-de-vie,
14 caisses fleurs d'oranger,
26 demi-jeanne vinaigre,
663 paniers huile Possel et Plagniol, en grandes bouteilles.
100 caisses olives,
10 " olives farcies,
10 " cornichons,
10 " anchois,
10 " thon,
16 balles amandes,
25 jarres noix.
18m CARRIÈRE, DARAN & co.

EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. RULH, pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera constamment préparé: l'eau simple acidulé gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Seidlitz, de Barèges, de Saratoga et Congress et en général toutes les eaux les plus usuelles.

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule soit par des médecins, ainsi que toutes les substances minérales à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—

HYDROONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeur, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influens de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà copié en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes confiées à ses soins. C'est par ce moyen qu'il a pu guérir une santé inespérée des malades atteints de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrofuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien-être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans des grands établissements, tels que pensions, hopitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter, de six appareils qu'il a faits confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandus en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreau. GICQUEL.
29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

☞ Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

ROULEAUX A FRICTION AMÉLIORÉES PATENTÉES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à hisser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négocians et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur procurer les roues améliorées ci-dessus, à un prix audessous de celui de l'ancienne invention et qui la surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser ou descendre une pesanteur de 20 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qui seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours de crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:
Magasin d'importation de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Boram & Johnson, 117 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffrall, Broadway. Sep

AVIS MÉDICAL.

LE DOCTEUR JOHN BARNES, ci-devant président de la société médicale de Philadelphie, professeur d'accouchement et maladies de femmes et d'enfans au collège médical de Jefferson, Philadelphie et membre du bureau des examinateurs médicaux de l'État du Mississipi et le docteur A. J. H. DUNCAN, ci-devant de Charleston, C. S. et récemment de Philadelphie, se sont associés pour pratiquer leur profession dans la ville de la Nlle. Orléans. Ils se flattent que la longue expérience qu'ils ont dans le traitement des maladies du sud et du nord leur mérita une part du patronage et de la confiance publique.

Leur demeure est rue du Marché, entre les rues St. Jean Baptiste et Pecan, presqu'au bout de la seconde municipalité.

Leur bureau est au n. 14, Exchange Place. 26—1m.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits manteaux, pardessus, redingotes à la polonaise, mantelles, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles. le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Saloirs pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, [illegible] mantelets, mitaines confectionnés, [illegible] blanches et noires, écharpes de dentelles, [illegible] en mousseline et batiste brodés, cols brodés, [illegible] brodés et sans rivière, manteaux en soie, [illegible] drap, cachemires Ternaux, châles Thibet, [illegible] divers genres, gants de chevreau [illegible] et en soie, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et cuirs de Sedan, casimires de [illegible], satins pour gilets, étoffes à gilets, serge, velours, [illegible] généralement tout ce qui concerne l'état de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DECAUX,
19 dec—6m 75, rue Royale

AVIS aux Pharmaciens.
36 pots de pharmacie en porcelaine, de 9 grandeurs, avec étiquettes, forme nouvelle,
41 Flacons bouchés, de 1 once à 8 onces, avec étiquettes variées et lettres noires.

6 grand vases pour devantures, de 12 à 16 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Deroche, à vendre par E. GAILLARDET,
3 juin 35, rue de Toulouse.

CHAMPAIGNE CIDER.—400 boxes, of 30 bbls, in store, for sale by [illegible]
[illegible] [illegible]

POUDRE [illegible] INDIEN.

[illegible] employé [illegible] dans l'usage du médecin [illegible] les ulcères [illegible] dans les [illegible] maladies [illegible] de la bile, douleurs dans [illegible] causés [illegible] torpide des ulcères de la peau. Ce remède est excellent pour ranimer une constitution affaiblie par les mauvais traitements et égarements de la jeunesse. Ce qui le recommande dans toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang ou de l'inanition des [illegible] de quelque nature qu'ils puissent être.

Dans quelques unes des maladies ci-dessus il sera peut être nécessaire d'employer quelques autres médicamens que le cas exigera; mais comme remède purgatif la PANACÉE INDIEN peut en guérir les causes et est presque tous les cas suffisant pour guérir ces maladies.

AU PUBLIC.

Les physiciens modernes dans leur ambition d'exceller, ont placent les vastes champs de la science à l'aide de la chimie, afin de trouver de nouveaux agents médicaux; et dans leur ambition d'en venir à la perfection par les moyens de l'art seulement, méprisent et, négligent, comme audessous de leur considération la richesse et la bonté des plantes médecinales que l'Éternel fait croître dans tous les climats. N'est-il pas vrai que tandis que le physicien américain a recours des pays étrangers pour une grande partie des articles qui lui sont nécessaires, (changeant journellement selon la mode ou sa folie,) qu'il est environné dans son pays d'une profusion de plantes médecinales qui possèdent la vertu de guérir toutes les maladies curables; et cependant on ignore ces vertus et on les laisse ainsi de perdre dans les déserts.

Les effets de la médecine végétale sont temporaires, tandis que ceux des minéraux sont constans. La première opère et s'en va; les minéraux et en particulier le mercure, agit chimiquement sur les solides, décompose les os et mine la constitution par une destruction lente mais sûre.

L'efficacité et la sûreté des remèdes végétaux sur ceux composés de minéraux peut être reconnue en examinant l'ancienne pratique et la moderne, et mieux s'en convaincre encore, il ne faut que comparer la pratique des Indiens à celle des blancs. Qui en Amérique n'a pas entendu raconter ou n'a pas vu dans beaucoup de circonstances une indienne effectuer des cures rapides et étonnantes par le moyen de ses remèdes simples, tandis que les remèdes de la pratique commune administrés avec art avait failli? Qui n'est pas étonné aussi de la manière facile avec laquelle les Indiens se guérissent des maladies et du peu de cas affreuses que l'on rencontre parmi eux? Qui a jamais entendu dire qu'un Indien avait eu sa constitution ruinée par les mauvais traitemens? Et peut-on douter que l'exemption du carnage des maladies inhérentes au genre humain ne soit due en partie aux remèdes simples qu'il emploi? Cette étonnante différence est une exemple de la supériorité infinie des moyens simples de guérison que Dieu a créés pour le bien-être de ses enfans sur ceux que l'orgueil et l'art ont inventés.

D'après une longue résidence parmi une partie des aborigènes de ce pays et une connaissance de la méthode de ceux qui soignent avec le plus de succès, le propriétaire du Panacée Indien a acquis la connaissance de quelques-uns de leurs remèdes favoris et efficaces. Il en a choisi deux qui étaient les plus appropriés et après de longues expériences il les a combinés dans la forme qu'ils ont maintenant présentées, comme étant efficaces pour les maladies qui sont énumérées. Le propriétaire offre cette préparation au public, convaincu qu'il met à la portée de ses concitoyens un remède propre à guérir ceux qui languissent avec des maladies chroniques et obstinées. Ce remède est dans beaucoup de ces cas le seul et unique remède par lequel on puisse obtenir une guérison. Il n'est pas offert comme un remède commun qui peut par hasard être aussi bon qu'un autre, mais comme un qui peut sauver la vie dans des cas où tous les autres remèdes ont failli. Ce résultat a souvent été obtenu et c'est la réputation qu'il a acquis partout où il a été administré.

Il n'y a qu'environ trois ans que ce remède est en usage, et cependant dans ce court espace de temps, plusieurs centaines de personnes sont prêtes à attester qu'il leur a sauvé la vie, et dans de beaucoup de cas, après avoir inutilement employé les remèdes communs. Partout où il est connu, l'usage s'en répand, et c'est une preuve convaincante de son mérite.

La bonté du Panacée est plus apparente dans les maladies anciennes de siphilis ou affections scrofuleuses qui ont résisté à tous les autres remèdes et particulièrement dans les cas où le mercure a été administré en assez grande quantité pour causer des douleurs dans les os, nodus, ulcères mercuriales, dérangement, organes digestives, &c. Dans tous ces cas il extirpe la maladie et les effets du mercure, renouvelle la constitution, et remet le malade en bonne santé. Dans les rhumatismes et ulcères de gorge, ses effets ne sont pas moins grands, donnant immédiatement du soulagement.

La Panacée indien pris en dosed convenables après comme alternative et détergent, diaphorétic, diurétic et laxatif, [illegible] et anodyn, et dans des cas comme stomachique et emmenagogue. Généralement il augmente les sécrétions et excrétions, donne de la vigueur à l'estomac et excite l'action des glandes. A ces principes l'on peut reconnaître son opération.

Cette médecine a été très utile dans des cas [illegible] qui ne sont pas mentionnés ici et elle a été administrée avec succès pour purgation de printemps et d'automne par ceux qui ont des maladies du poitrine et dont la constitution à besoin de vigueur. [illegible] personnes pourront se fier à prendre deux ou trois bouteilles en petites doses. Lorsque l'on est sous diète, la panacée pris en petites doses remplira cet objet dans bien moins de temps et de dépense et d'une manière plus agréable qu'aucune autre manière de diète.

Les certificats suivans choisis de plusieurs centaines que l'on pourrait publier, sont donnés pour montrer les effets du Panacée Indien dans les diverses maladies mentionnés, ainsi que sur sa supériorité sur les sirops communs en usage.

CAS DE RHUMATISMES.
CHARLESTON, 15 Nov. 1832.

Pendant l'hiver et le printemps dernier, je fus affligé d'un rhumatisme accablant, occasionné par le froid. Je prends maintenant plaisir à vous annoncer que quelques bouteilles du Panacée indien m'ont entièrement rétabli la santé, et je le recommande à tous ceux qui sont affligés de la même maladie.

JOHN FERGUSON, King st.

CHARLESTON, 27 mars 1831.

J'ai été sujet depuis environ trois ans à un rhumatisme scorbutique, causé par le froid tandis que j'étais sous l'influence du mercure, et qui m'a empêché de travailler depuis ce temps. Pendant cette période j'ai été quatre mois à l'hôpital de Marine de cette ville et environ autant à l'hôpital de Baltimore et j'ai fait usage de tous les remèdes, sans en retirer de bénéfice. Vers le 16 février dernier, étant à peine capable de me supporter sur mes béquilles, je commençai à faire usage du Panacée Indien, dans un mois je me trouvai entièrement guéri de mes douleurs et maintenant je suis heureux de pouvoir me considérer en bonne santé. WM. TUCKER,
13, Market street.

CAS D'ULCÈRES SCROFULEUX.
New-York, 10 Septembre 1830.

Ceci est pour certifier que dans l'automne de 1828, je fus attaqué d'une enflure au visage et du cou qui ensuite devinrent ulcérés. Après avoir employé plusieurs médecins sans aucun avantage, je me rendis à Philadelphie et je mis sous les soins des Docteurs Physic et Beach, qui employèrent inutilement plusieurs remèdes. Je pris aussi plusieurs bouteilles du panacée de Swain et huit bouteilles du Catholicon de Porter, sans aucun avantage. Désespérant de pouvoir me guérir je retournai chez mes parens à New-York en 1830 et me résignai à attendre une mort lente. Entendant parler des succès du Panacée Indien dans des maladies semblables à la mienne, je fus induit à en faire l'essai comme dernière ressource. A mon grand étonnement et à ma satisfaction, je ne trouvai beaucoup soulagé après en avoir pris sept bouteilles, les ulcères se guérirent et je recouvrai une bonne santé, dont j'ai toujours joui depuis. Je fais cet aveu et je désire qu'il soient publié pour le bénéfice de ceux qui souffrent de maladies scrofuleuses ou syphilitiques, afin qu'ils puissent connaître ce qui a guéri celui qui s'est trouvé excepté la mort et qui considère que le Panacée Indien lui a sauvé la vie. Wm. BINHAN.

CHARLESTON, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, accompagné souvent d'une enflammation et d'une couleur excessive dans les jambes et les jointures. Plusieurs médecins employèrent leur art sans aucun soulagement. Dans ce cas cinq bouteilles du Panacée Indien me guérirent parfaitement.

MARGARET A. WEST, 191, Market.
A vendre par SICKLES & Co., Droguistes.
3 av—3m 40, rue du Canal.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, externe des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes, celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 265 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a

DURAND & Co,
GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,
No. 24, Wall street, New York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des États-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise comme inventeurs des grandes améliorations qui se sont faites dans la gravure des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qu'ils leur seront confiés.

Leurs ouvrages au tour ou ouvrages de machine, est entièrement neuve et originale, constitué expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a employé 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour l'élégance et la variété des sujets, ils garantissent que le travail sera supérieur à tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier doré billets, $ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets, 250
Impression par 1000, 25
Papier par 1000 feuilles, 25

Bons pour pret, avec coupons, cartes, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus aux banques de la Nlle-Orléans.
19m—1pa, 6m

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous le nom de Lawrence & Legendre, est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel. Le nom de la société ne sera employé que dans la liquidation par l'un ou l'autre des parties.
Nouvelle Orléans, 23 mai 1839.
HENRY E. LAWRENCE,
23 m—30 A. LEGENDRE.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MISSISSIPI Maritime et contre l'Incendie—Nlle. Orléans, le 20 mai 1839.—Les actionnaires de cette institution sont par les présentes notifiés et requis de payer trente piastres par actions, le ou avant le 21 juin prochain, au bureau de la compagnie.
Par ordre de la Direction,
20m—1m HENRY LOCKETT, Pres. pro t

LE soussigné à l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de prendre l'hôtel de Carrollton, il fera tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction générale.

Les personnes qui désireront des repas particuliers sont priées de les commander d'avance.

Le soussigné payera avec les personnes qui voudront résider quelque temps à l'hôtel tous les arrangemens convenables.

Nlle-Orléans, le 17 mai 1839. C. LAVAUD,
15 mai—6m.

AVIS.—La Banque des Négocians [illegible] les billets payables le 1er Décembre [illegible] 20 pour cent [illegible] échéant après cette date.
Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.
Banque des Négocians, le 20 mai 1839.
20 mai

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE [illegible]—Le soussigné vient de recevoir au No. 97, rue du Canal quelques grilles [illegible] [illegible]
[illegible] GEORGE [illegible], Agent.
97, rue du Canal.

[illegible]
MM. Charles Briggs, Col. Wm. Christy,
Hon. J. Peters, Rev. Bury,
William Brand, Henry Lockett, Esq.
J. W. Breedlove, W. T. Gasquet,
J. H. Lovatch, A. S. Buckner.
12 a

SALSEPAREILLE GUTTA VEGETABLE [illegible]

[illegible] M. Taylor, [illegible] Drake, [illegible] et d'autres [illegible] l'ont récompensé.

La renommée du Gutta Vegetabilis en France et en Allemagne la fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gutta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs milles cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qui avaient été obtenues par le Gutta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, ont [illegible], pour encourager ceux qui sont affligés de [illegible] faire l'essai de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes des États-Unis.

Dans la ville de Dublin, plus de 400 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France), 298 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait un de 80 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St.-Jean à Manchester, devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et lui était restée pendant plusieurs années il employa des médecine imaginées, qui le traitèrent avec un grand soin sans cependant lui procurer aucun soulagement. Le Dr. Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Elimburg, en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était inappréciable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'ouï, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, convaincu ainsi que beaucoup d'autres personnes qui firent usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sous mes soins, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable au grondement du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticient judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour tâcher de remédier à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi efficace et aussi certain que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante maladie. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, et après avoir inutilement employée tout ce qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea [illegible] avant d'en avoir pris trois elle était parfaitement guérie.

Thomas Henry, 48 rue [illegible], qui était lieutenant dans le [illegible] régiment, [illegible] sourd sur le champ de bataille de Waterloo et était dans cet état depuis. Après avoir employé [illegible] le Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas [illegible] graves et où il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'ouï dans peu de jours. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage [illegible] que l'on a en main les recommandations [illegible] qui les ont obtenu [illegible] depuis [illegible].

Vendu en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—[illegible]

GRANDE LOTERIE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Située à la NOUVELLE-ORLÉANS.
LE TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DÉCEMBRE 1839.
A JACKSONVILLE FLORIDA,
Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Florida.
SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.
Le prix de Vente des Billets est de $30 chaque.
SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—Seuls Agents.

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens, Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires; d'après l'acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 9 mai 1839, et les propriétés seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci-après des numéros tirés pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques de Phenix, au crédit des dites banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes passées pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfert des propriétés et des lots de cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,
COMME SUIT:

1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 300 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue du Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du CITY HOTEL, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimée, $700,000.

1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du CITY HOTEL, ci-devant Bishops Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 162 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa situation centrale, pourra sous peu être porté à $50,000 par an. Estimée, $500,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, No. 20, à touchée de l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 32 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, mêmemesure rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000.

1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages, No. 339, dans la rue Royale entre Hospital et Ursuline, mesurant 24 pieds, 3 pouces sur la rue Royale, sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,020 par an. Estimée, 15,000.

1 Lot de 250 Actions, Banque du Canal,			$25,000.
1 Lot de 200 "		Commerce,	20,000.
1 Lot de 150 "		Mech & Tra	15,000.
3 Lots de 100 "	chaque,	Cité,	30,000.
2 Lots de 50 "	"	Exchange,	10,000.
2 Lots de 25 "	"	Gas Light,	5,000.
2 Lots de 15 "	"	Mech & Tra	3,000.
20 Lots de 10 "	"	de l'État,	20,000.
10 Lots de 5 "	"	Gas Light,	2,000.
200 Lots de 1 "	"	[illegible]	20,000.
200 Lots de 1 "	"	[illegible]	20,000.
150 Lots de 1 "	"	Union,	15,000.

Il sera au choix des personnes gagnant des prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions même ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE.

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hotel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenant le montant de quantité de Billets requis, et adressés à
SCHMIDT & HAMILTON,
A la Nouvelle-Orléans.
Seront exécutés avec promptitude.

☞ Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Floride), Avril 1839.
1er mai

LOUIS ROBERTS & JAMES GRAY ont établi [illegible] une maison de commission à la Nouvelle [illegible] sous la raison de [illegible] Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. [illegible] pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées ou à leurs amis ou à Roger & Co. de New York et à Louis Roger & Co. au Havre.
New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle seront indiqués les plantations [illegible] coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur [illegible] carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse [illegible] la carte élégante de l'État de Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. Les noms des propriétaires ou gérants [illegible] par la loi [illegible] plantation [illegible] seront imprimés sur [illegible] en chiffre de renvoi, et ceux [illegible] dans la marge de la carte à [illegible] Cette carte aura 4 1/2 [illegible] avec un grand soin. Les [illegible] ce qui lui [illegible].

[illegible] JOHN LA TOURETTE, hôtel de la [illegible]

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour rendre éclatants le visage, le cou et les mains, et [illegible] dans les belles [illegible] sous le patronage de sa majesté très gracieuse la reine Victoria, et du prince George et toute la famille royale d'Angleterre, leurs majestés impériales, l'Empereur et l'Impératrice de Russie et les empereurs d'Autriche et de la Chine.

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague [illegible] 96, rue de la Douane. 24 jan

---

PILULES [illegible]

[illegible] AUX [illegible]

LA [illegible]

La grande [illegible] pour le [illegible] qui nous [illegible] conserver une bonne santé [illegible] le sein [illegible].

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais [illegible] [illegible] l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle [illegible].

N'importe quelle douleur on ressent, c'est une inflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner. Si malade, les douleurs augmentent ou diminuent, il ne peut pas se rendre à l'aise, il faut qu'il soit saigné encore et encore. Si le patient a de la fièvre, de la folie, de la [illegible] ou est à [illegible] répéter les [illegible]. Des mois se passent, [illegible] une maladie de [illegible] il faut le [illegible] encore; et il est heureux s'il ne devient pas paralytique; Il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrir sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoi voyager, si la cause [illegible] alors son [illegible] office et le climat a l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelque [illegible] jeune fille, est attaqué d'influenza, on la saigne [illegible] et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux! Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber! N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Sa tête s'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang, n'est-il pas tombé dans le délire; et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des vinapismes, mis de la glace et des vanguenes et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Écoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies, mais l'impureté du sang ou en d'autres termes la viciosité du sang, fluide sérieusement, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujetti.

Depuis la première introduction du sirop et des pilules, composée de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traîné une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré l'usage de leurs membres et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont été observés dans les maladies de nerfs, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections palpitations, [illegible] contractées, enflures des glandes, douleurs de l'estomac et du cœur, rhumatismes chroniques, palpitation de cœur, respiration gênée.

Ce célèbre sirop et pilules de Salsepareille, sont parfaitement exempts de mercure, et pour les maladies syphilitiques sont des médecines altératives qui changent les systèmes, sans occasionner un mal [illegible] d'action. L'on devrait entre autres dans tous les cas chroniques où l'on doit changer de climat le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine efficace, qui agisse en harmonie avec les opérations de la nature au bonheur de la santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagés comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenu à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement altératif, sont celles dites chroniques, et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evils, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure dérivées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, tels que dartres, boutons, verrures, gale, démangeaisons &c. Il n'est point de médecine qui soit un meilleur "purgatif du printemps" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté, aussi bien que par la pratique privée.

[illegible]

Londres, 27 Décembre 1837.

Le Dr. Gopon [illegible]
[illegible] rue de la Douane. 18m

EXCELLENTE MÉDECINE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison & la prévention des maladies de rhumatisme, scrofule, [illegible] rhum, &c.

Salsepareille—Liens débilités et déclins. Les vertus de la salsepareille ont été connues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel on l'a presque oublié, jouait augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la [illegible] d'Honduras, et est infiniment supérieur aux autres préparations de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicinales seulement de la salsepareille sont extraites, une bouteille étant [illegible] [illegible] après les [illegible] [illegible] la préparation l'a [illegible] dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les médecins les plus éminens [illegible] de la haute réputation dont [illegible] [illegible] dans la guérison des maladies énumérées ci-dessous, après Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosack, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNevan, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gooms, Dr. White, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis Bay, Dr. Payne, Dr. Chapman, Dr. Chapman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Stillman, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Hosier, Dr. Cox, Dr. S. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffisent pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et renovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour le meilleur remède dans les maladies auxquelles le corps est sujet et qui [illegible] leur origine dans l'impureté du sang ou des fluides animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies aiguës peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsque une maladie devient chronique, il faut venir le traitement selon les indications. Mais ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivant la physiologie dans beaucoup de cas, vu que les symptômes à indiquent point à la véritable état de la maladie. La maladie dans cette condition a amené une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un meilleur système de traitement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de l'art de guérir.

Cette "lumière dissipa les ténèbres," et toutes les maladies cèderent aux traitemens qui ont pour base la raison et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les médecins polémiques, relativement au mode que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui ont ordinairement l'application de la science. Ces faits sont des choses opiniâtres et il s'en trouve peu qui preuve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang? Il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nelle-Orléans.

Cette médecine [illegible] scrofule, éruptions de la peau, [illegible] glandes, maladies du [illegible] [illegible].

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étrangère à tous les autres manufacturiers, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article [illegible] toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de salsepareille qui [illegible] été [illegible] les propriétés qui constituent [illegible] qui la composent [illegible].

[illegible]

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont la scrofule, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure; la syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition viciée de l'économie animale, enflures des glandes et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est chronique ou sujette [illegible] [illegible] [illegible] laquelle aussi bien que le sirop employé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme une médecine propre à guérir les maladies qui par la Syphilis [illegible] [illegible].

L'on doit [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] 24jan

[illegible] CARROLLTON.

[illegible] du 17 juin.

ARRANGEMENS DE L'ÉTÉ POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Chars à cheval à 4 h. A. M.			Chars à cheval à 5 h. A. M.		
Locomotive.	6	" "	Locomotive	7	" "
"	8	" "	"	9	" "
"	10	" "	"	11	" "
"	12	" "	"	1	" P. M.
"	2	" P. M.	"	3 1/2	" "
"	5	" "	"	6	" "
"	8	" "	"	9	" "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront [illegible] jours de la semaine jusqu'à l'heure P. M. [illegible] continuera [illegible] de Carrollton toutes les heures [illegible] qu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures [illegible].

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit dix piastres par voyage.

Les personnes qui [illegible] vront se procurer des billets, [illegible] du aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Les changemens indiqués ci-dessus, commenceront au départ des chars, qui jusqu'à ce moment était fixé à 2 heures P. M., et qui dorénavant aura lieu à 5 1/2, les chars resteront [illegible] jusqu'à 8 heures du soir partant ensuite de la ville à 6 heures partant Carrollton jusqu'à 8 1/2 [illegible] ainsi une heure et demie pour se rafraichir et se promener dans l'un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.
CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 6 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,
15 mai ingénieur en chef.

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

Pass Christian, Miss.

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambres de billards, une [illegible], écuries et maisons de bains. De grandes efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons [illegible] pour les messieurs. L'on procurera [illegible] voitures [illegible] pour la [illegible] [illegible] [illegible] de quatre [illegible] les parties du [illegible] environs sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est environné par plusieurs belles îles, parmi lesquels se trouvent Cat Island, Ship Island, Horn Island et les Chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,
11 ju Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills Point à [illegible] Ky. en deux jours. De Mills Point [illegible] Ky. en [illegible] jours et demi, de Mills Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS.

De Mills Point se rendant à la convenance des passagers.

A [illegible] la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la route de la Nlle-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

☞ Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

[illegible] River-Hôtel, Bowling Green.
[illegible] [illegible] Nashville.
" " Mills' Point.
" " Louisville.

W. P. BOACH & Co. Clarksville Tenn.
7 mai

AVIS D'ENCAN.—Les soussignés ayant agrandi leur dépôts de meubles à [illegible] le public que leurs ventes aux [illegible] de chaque semaine. Toute marchandise [illegible] leur [illegible] [illegible] les ventes payées [illegible] [illegible].

BIGOUX & FERNANDEZ,
[illegible] 114, rue de Chartres.

A LOUER.—La maison [illegible] occupé [illegible] cette ville, [illegible] [illegible] [illegible].

GEORGE SHALL Jr.
JAMES BROWE.
Nouvelle-Orléans, 11 juin. 19juin—

MESSRS. BEFOUILLY Frères & Co., préviennent les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, [illegible] [illegible] de toutes qualités, [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] Uhquart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des passées avantageuses seront faites aux personnes qui désireront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

MOULIN A BOIS A VAPEUR A VENDRE.—Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A BOIS, bien équipé, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir [illegible] l'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les derniers modèles. Les deux scies peuvent scier 8,000 pieds de bois par jour. La bâtisse est construite en brique et couverte en ardoise. La machine a blanchir est de la manufacture de Hoskins & Huston, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin et l'acquéreur le désire. Le moulin peut blanchir de 6 à 8000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 169 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 684 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières abondent de la Mobile. Le bois de cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et travaillent sont bien conduites il rapportera un bénéfice net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payé en portion égales dans 1, 2, 3, 4 et 5 ans, les billets portant l'intérêt légal de l'État de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bon nègres, accoutumés à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.
3ja GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

FIÈVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir; Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse, [illegible] dans la plupart des [illegible] de la Nlle.-Orléans, et en gros par
JARVIS & ANDREWS,
[illegible] Agent pour les Planteurs.

COUR COMMERCIALE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Bureau du greffier, 26 juin 1839.—[illegible] [illegible] Davis—L'honorable [illegible] [illegible] [illegible] est ordonné que les créanciers [illegible] soient notifiés, selon la loi, de se présenter, samedi le 20ème jour de juillet prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires [illegible] le pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice des lois en force qui viennent au secours des débiteurs insolvables, sans arrestation, il est de plus ordonné que H. Potts, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la Cour.
26 juin—3 ED. GARDERE, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—4 juin 1839.—No. 11057—Bertholet et & Dereya contre leurs créanciers.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette cause, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du [illegible] ait lieu dans l'étude de Jos Cuvillier, Esq. notaire public, le 5me jour de juillet prochain, 1839, à 10 heures du matin, afin de prendre en considération les affaires des pétitionnaires. Il est de plus ordonné que L. Castera, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause; et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes ou leurs propriétés sont suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, 4 juin 1839.
5 juin—3 ARMAND PITOT, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour [illegible] de la Nlle. Orléans—Mardi le 28ème jour du mois de mai 1839.—Présent l'honorable Charles Watts, juge.—No. 593—Sam. & D'Lange vs leurs créanciers. Dans la cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude de J. B. Marks, Esq. not. pub. Samedi, le sixième jour du mois de juillet 1839, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant, toute poursuite contre la personne ou leurs biens est suspendue. Il est de plus ordonné que N. R. Jennings, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
29 mai—3 ED. GARDERE, Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—14 Juin 1839—No. 11056.—William K. [illegible] vs ses créanciers. La cession de propriété par le pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné que les dits créanciers soient à s'assembler en l'étude de Edward Barnett, Esq. not. pub. vendredi le 12 jour de juillet prochain, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que MM. [illegible] et King, conseillers et avocats en loi, [illegible] pour représenter les créanciers absens dans cette cause.
Par ordre de la cour—Bureau du Greffier, Nlle. Orléans, [illegible] juin 1839.
[illegible] ARMAND PITOT, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. [illegible]—Le Gendre Dase vs. ses créanciers. [illegible] des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu [illegible] de Arnold, Esq. not. pub. [illegible] juillet 1839, afin de délibérer [illegible] [illegible] [illegible]. Il est de plus ordonné que J. F. Pujol, Esq. soit nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Bureau du greffier, Nlle. Orléans, 5 juin 1839.
[illegible]—3 ARMAND PITOT, greffier.

A LOUER.

A LOUER—Une maison et un jardin [illegible] sur le lot de 64 pieds de face à la rue de [illegible] [illegible] entre les rues St. Joseph et Ursulines. L'on peut en donner [illegible].
[illegible] CHARLES CLEGG, 47 Royale.

MAGASIN DANS LA RUE CHARTRES A LOUER. On en donnera la possession le 1er. octobre prochain. S'adresser sur les lieux, au no. 56, rue Chartres.
20 ju—3a GOODMAN LEVY & Co.

A LOUER.—Le magasin No. 16, rue Bienville, à louer jusqu'au 1er. novembre prochain. S'adresser au
[illegible] No. 14, rue du Camp.

A LOUER.—Un [illegible] de dépôt, pour [illegible] [illegible] S'adresser à
ED. LAUDUMIEY,
18 juin rue St-Louis, No. 16.

On demande une MAISON située dans le carré que forment les rues Toulouse, Bourbon, Bienville et Levée. Un [illegible] à l'adresse de A. Z. [illegible] boîte no 204, à la Poste. [illegible] juin

DEMANDE [illegible] dans la rue Bienville ou Bourbon, entre Royale et Vieille Levée. S'adresser à la boîte no. 218, bureau de la Poste. 17 ju—10

A LOUER—Une maison [illegible] située dans la rue Conti entre [illegible] et Remparts, [illegible] de belles [illegible] [illegible] famille, [illegible].
16 ju J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

A LOUER.—La [illegible] No. 21 rue de Chartres, [illegible] [illegible] 60, bien [illegible] [illegible] chambre à coucher, [illegible] [illegible] une ou plusieurs [illegible] [illegible] [illegible] la possession [illegible] le 10 juillet. S'adresser sur les lieux à DAVID FELT & Co 15 juin.

A LOUER—Une Maison à [illegible] située à l'encoignure des rues du Bassin et Parc [illegible] [illegible] [illegible].
19 ja LAURENT MILLAUDON, 168, [illegible].

MAISON A LOUER.—Le rez de chaussée [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Pour les conditions, s'adresser à
[illegible] R. GROWING & co.

A LOUER—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et de des Ursulines. S'adresser à
16 mai R. BRUGIER.

A LOUER—Une maison, située rue Ste. Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.

A LOUER—La belle maison No. [illegible], rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. L'on donnera possession [illegible] 13 mai

A LOUER à Bail ou [illegible] mois, un Magasin [illegible] [illegible] Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis. [illegible] E. LANDUMIEY.

A LOUER [illegible] [illegible] [illegible]. 4 m

BŒUF—40 [illegible] à vendre par
[illegible] E. JOSEPH, 44 Nlle. Levée.

RUE [illegible]

[illegible] ÉTATS [illegible] VAILLANT, [illegible]

[illegible] A WHITHALL. [illegible] BROTHERS, 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA [illegible] à vapeur [illegible] [illegible].

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
3 déc 19, rue St-Louis.

AVIS aux [illegible] [illegible] les Opelousas.
Le vapeur GALENIAN, a[illegible] pour les Opelousas [illegible] [illegible] [illegible].
4 oct FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

[illegible] MILLAR, bien [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Bayou Sarah, [illegible].
[illegible] [illegible] Agent

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.
[illegible]

YAZOO	Capitaine [illegible]
MISSISSIPI	" [illegible]
LOUISVILLE	" [illegible]
SARATOGA	" [illegible]
[illegible]	" [illegible]
[illegible]	" [illegible]

[illegible]
21 m [illegible]

[illegible] CHARLESTON [illegible]

GEORGIA	450 tonneaux	capitaine	R. Loring.
CAROLINA	460	"	[illegible]
CHARLESTON	370	"	D. Eldridge.
CHEROKEE	360	"	O. Barker.
[illegible]	400	"	[illegible]

[illegible]
[illegible] JOHN [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] à MM. A. C. Lombard & Co

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLÉANS ET BALTIMORE.
Cette ligne se composera des navires suivants, lesquels ont été construits ou achetés pour faire le service [illegible]:
Navire [illegible] Capitaine [illegible]
Barque MARY, [illegible]
" BRAD FERRY, [illegible]
" SOLOMON SALTUS, [illegible]
Brick ARCHITECT, [illegible]
[illegible]
12 octobre GEORGE BEDFORD, [illegible] Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK [illegible]
[illegible]
Navire Orléans, [illegible]
Navire [illegible]
Navire [illegible]
Navire Nashville, [illegible]
Navire Huntsville, [illegible]
[illegible]
☞ Ces navires ne seront pas responsables des [illegible], soit de verreries, quincaillerie, [illegible], fer, [illegible] à moins qu'un connaissement en soit fait et signé au bureau des agens. [illegible]

HOTEL DU LAC
Situé au Bord du Lac au Chemin de Carrollton.

Ce superbe établissement ayant été entièrement renouvelé et fourni de tout ce qui peut le rendre confortable, est ouvert maintenant pour la réception des visiteurs. Le site de Carrollton, qui est trop bien connu du public de la Nlle. Orléans, pour en donner une description, [illegible] [illegible] [illegible] la brise du canal [illegible] [illegible] [illegible] est à cheval.

Des étables et des [illegible] pour la commodité des chevaux, qui s'y trouvent aussi attachés à l'hôtel.

La barre est bien fournie de liqueurs choisies, et il y aura toujours en main une grande [illegible] des meilleurs vins, par conséquent les messieurs qui désireront boire un [illegible] y trouveront [illegible] sous le plus court délai. Le propriétaire aura toujours sa table fournie des [illegible] poissons et de ce qu'il y aura de mieux sur les marchés.

Les messieurs qui désireront avoir des dîners et soupers privés seront servis avec la plus grande, promptitude.

Des arrangements sont pris pour mettre [illegible] peu la maison des bains pour les dames et messieurs, et c'est l'intention du propriétaire de ne rien épargner pour rendre cet établissement, l'endroit le plus désirable pour les après midi et les soirées qui puisse se trouver dans les environs de la Nouvelle Orléans.
9 av—3m E. H. TAYLOR, Propriétaire

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ÉTUDE.—É. GAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour [illegible] de 8 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du [illegible] [illegible] de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan—6m

LEA DUNKER & Co.
[illegible] de produits à Commission.
[illegible] Philadelphie.
Référence [illegible] MM. J. W. Zacharie & Co.,
Joseph Landis & Co.,
Wilson & Lindley,
13 mars Nouvelle-Orléans.

LE soussigné ont formé une maison de commission [illegible] place, sous la raison de commerce [illegible] & Co.
M. [illegible] Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résident à Paris, est le seul associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY BIRER,
nov [illegible] rue Bienville.

INFORMATION DEMANDÉE.—L'on désire avoir des informations de LARS SWENSON, né à Gothenburg dans le royaume de Suède, et qui en est parti depuis environ 8 ans. Il était capitaine d'un navire [illegible] [illegible] à la Mobile ou dans les environs. Si il est encore vivant ou s'il est mort et qu'il ait de la famille, il pourrait avoir des informations [illegible] [illegible] [illegible] à
A. F. ROEMPKE, Consul d'Hamilton & Co.
6 juin Charleston C. S.

BOIS.—Les soussignés étant agents de plusieurs [illegible] dans les environs de la Mobile, sont prêts à recevoir des commandes pour du bois de construction, propre pour les marchés de la Nouvelle Orléans, du Texas ou de Tampico.

Ils feront des avances pour la livraison du bois à la ville de la Nlle. Orléans à [illegible] juger un port. S'adresser au bureau de
[illegible] & RICHARDSON,
30 mai—1 p a [illegible] rue du Commerce, Mobile.

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].